

Décompte des étudiants d'université

Que vous habitiez sur le campus ou hors campus ou chez vous avec votre famille, vous devez être compté dans le Recensement 2020. Vous devez vous compter là où vous vivez et dormez la plupart du temps, même si vous restez temporairement autre part.

Logements étudiants

Si vous vivez dans un logement pour étudiants (sur ou hors campus), le Bureau de recensement des États-Unis collaborera avec un représentant de votre bâtiment pour s'assurer de vous compter dans le Recensement 2020.

Les logements pour étudiants d'université, d'école d'enseignement supérieur et de séminaires incluent les résidences universitaires, les appartements où les étudiants signent des baux « par lit », c'est-à-dire des baux à régime de responsabilité unique, et les résidences étudiantes pour filles ou garçons reconnues par l'école ou l'université.

La personne servant de point de contact pour votre logement étudiant pourrait distribuer le questionnaire du recensement et vous l'apporter dans votre chambre pour que vous le remplissiez ou votre école fournira les informations qu'elle conserve sur vous au Bureau de recensement.

Même si vous êtes parti de votre logement parce que votre école est temporairement fermée à cause du COVID-19, vous serez compté.

Résidences privées

Si vous vivez dans une résidence privée, hors campus, qui n'est pas spécifiquement pour les étudiants d'université, comme une maison ou un appartement privé, vous devriez répondre au Recensement 2020 en ligne, par téléphone ou par courrier. Le Bureau de recensement vous enverra une invitation par la poste auprès de votre foyer pour que vous répondiez au recensement à partir de la mi-mars 2020.

Vous devez vous compter à l'adresse hors campus même si vous allez autre part pour les vacances ou si vous restez temporairement autre part, y compris chez vos parents, si votre école est fermée à cause du COVID-19.

Les statistiques du recensement 2020 influenceront le financement de programmes critiques pour les étudiants d'université, notamment :

- Sécurité des écoles.
- Services de santé mentale.
- Programmes de bien-être des étudiants.
- Programme fédéral Pell Grant.
- Subventions pour l'éducation des adultes.
- Enseignement agricole, scientifique et la formation d'ingénieurs.
- Medicaid.

La communauté qui existe au sein de votre université peut se servir des statistiques du recensement pour :

- Soutenir les initiatives communautaires.
- Démontrer le besoin d'aide des organismes à but non lucratif et des groupes de défense.
- Décider ou non d'agrandir le campus.

Remarque : les membres de la famille chez qui vous restez durant les vacances ou durant la fermeture temporaire de votre école ne doivent pas vous compter dans leur questionnaire du recensement.

Rejoignez-nous à :

@uscensusbureau

Pour en savoir plus :

2020CENSUS.GOV

Shape
your future
START HERE >

United States®
Census
2020

Une seule personne de l'appartement ou de la maison que vous partagez doit remplir le questionnaire du recensement au nom de votre foyer et inclure les informations de toutes les personnes qui y vivent. Si vous ne savez pas si votre colocataire a déjà répondu pour vous, veuillez répondre et inclure tous ceux qui normalement vivent avec vous à l'adresse où vous restez durant vos études. Nous avons des outils pour enlever les réponses que vous donnez en double. Nous préférierions éliminer les adresses en double plutôt que de ne pas vous compter du tout.

Si vous vivez hors campus avec votre famille durant toute l'année scolaire, votre famille doit vous compter dans son questionnaire du recensement.

Étudiants internationaux

Les étudiants internationaux vivant aux États-Unis doivent suivre les recommandations qui s'appliquent à leur situation d'hébergement. Les étudiants d'université qui vivent en dehors des États-Unis alors qu'ils fréquentent une université au 1er avril 2020, ne sont pas comptés dans le recensement.

Rejoignez-nous à :

@uscensusbureau

Pour en savoir plus :

2020CENSUS.GOV

**Shape
your future
START HERE >**

United States®
**Census
2020**